

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 7      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : Pôle commercial - bail avec la société API TECH relative à l'installation d'un distributeur automatique de pizzas**

**POLE COMMERCIAL / BAIL AVEC LA SOCIETE API TECH  
RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR  
AUTOMATIQUE DE PIZZAS**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente informe les élus que la commune de Crevant-Laveine a été sollicitée par la société API TECH, dont le siège se situe en Meurthe et Moselle, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas au niveau du pôle commercial.

La société porte un plan de développement ambitieux et prévoit l'installation à horizon 2024 de 15 à 20 distributeurs sur le département du Puy-de-Dôme, les communes cibles sont des communes de 800 à 10 000 habitants. Le site de production sera localisé à Lempdes, il est prévu le recrutement de 30 opérateurs de productions, 8 livreurs et 3 managers ; la mise en service est prévue en Janvier 2024. A partir de ce local, un secteur allant de Roanne à Ussel, jusqu'à Brioude sera couvert. La société procède actuellement au maillage de ce secteur.

La société prend en charge l'intégralité des frais d'installation du distributeur (raccordement électrique, confection d'une dalle et pose du distributeur) et le propriétaire bailleur perçoit un loyer annuel de 2400€ TTC. Ce loyer est fixe sur chaque commune, et n'augmente pas pendant la durée du bail (2 ans). Le bail est renouvelable une fois par tacite reconduction. L'installation du distributeur sur la commune de Crevant-Laveine sera prévue en fin d'année 2023-début 2024.

Madame la Présidente fait part également que les commerçants du Pôle commercial ont été informés, ceux-ci ne voient pas d'objection à ce projet.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet de bail tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De l'autoriser à signer le bail avec la société API TECH relative à l'installation d'un distributeur automatique de pizzas ;
- De prévoir le montant du loyer annuel au BP 2024/Section Recettes de la CCEDA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente